

Commune de La Chapelle en Vercors

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze mars le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel TARIN, Maire.

Conseillers en exercice : 15 Conseillers présents : 14 Conseillers votants : 15

Présents : Jean-Michel TARIN, Robert JUGE, Yves PESENTI, Frédéric ALLIER, Roger POIZAT, Bernard BREYTON, Annette CHAMONTIN, Stéphane ROUX, Alexandra POILBLANC, Pascal GIVERT, Géraldine ROYANNAIS, Claire VORON, Stéphan ALIGAND, Mélanie RECOLLIN-BELLON,

Absents : Alexandre BONNIER a donné pouvoir à Yves PESENTI

Secrétaire de Séance : Bernard BREYTON

Au vu des contraintes sanitaires et du couvre feu, la séance du conseil municipal est diffusée par l'intermédiaire de Zoom avec l'appui de l'EVS Vertapop.

Monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte. Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour. Il demande d'ajouter deux points : modalités de réunion du conseil municipal à distance et avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre de Carapace pour les travaux de rénovation du bâtiment technique. Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DU 11 FÉVRIER 2021 : approuvé à l'unanimité

Concernant le point sur les subventions : Géraldine Royannais s'interroge sur le fait d'octroyer une subvention à une association qui n'en a pas fait la demande. Elle rappelle que de son point de vue la commune n'a pas à subventionner une association culturelle.

Mélanie Recollin-Bellon remarque le compte rendu de janvier 2021 visible sur le site internet n'a pas été modifié suite à l'approbation du compte rendu.

Elle demande de corriger dans les questions diverses, le point sur la loi LOM :

Loi d'Organisation de la Mobilité : la compétence "mobilité", détenue par la région, peut être désormais prise par les communautés de communes. Cela concerne les lignes internes à notre territoires, les transports solidaires et les transports scolaires. Plusieurs scénarii sont possibles et l'un d'eux devra être voté en conseil communautaire puis validé par la règle des 25% des communes qui peuvent s'opposer si elles représentent 20% des habitants. Approuvé à l'unanimité.

1 - RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL A DISTANCE : modalités

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Vu la convocation du 5 mars 2021 pour la présente réunion du conseil municipal précisant la technologie retenue pour l'organisation de cette réunion,

Considérant que pendant la période d'urgence sanitaire, l'article 6 de l'ordonnance susvisée permet d'organiser à distance les réunions de l'organe délibérant des collectivités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal , à l'unanimité décide :

Article 1^{er} : La technologie retenue pour l'organisation de la réunion est celle de la vidéoconférence. L'outil utilisé est le suivant : ZOOM suivant les identifiants et les codes de connexion annoncés sur le site internet de la Chapelle en Vercors <http://www.lachapelleenvercors.fr/>.

Article 2 : L'identification des participants se fera par appel nominatif. Le vote des délibérations interviendra par vote au scrutin public organisé par appel nominal.

Article 3 : Afin d'assurer le caractère public des réunions, les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique via le lien ZOOM indiqué sur le site internet de notre collectivité

2 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

Arrivée de Stéphan Aligand à 20h30.

Gilles Couiller présente les chiffres de l'exercice 2020 (son 27 ème budget de la Chapelle en Vercors).

Solde d'investissement : 226 600,80 €

Solde de fonctionnement : 618 593,07 €

Fonds de roulement = 845 193,87 €

La situation financière de la commune est bonne même si on constate une baisse des recettes fiscales (liées à l'attribution de compensation entre la CCRV et la commune), une baisse des dotations de l'État (Dotation Générale de Fonctionnement, Dotation Nationale de Péréquation, Dotation Solidarité Rurale, allocation compensatrice de fiscalité, Dotation forfaitaire orientée voirie, dotation titres sécurisés).

Les autres produits courants regroupent les recettes du camping, du marché, des services périscolaires, des ventes de bois.

Les produits exceptionnels sont liés au vente de terrain et des reversements des budgets annexes des lotissements. Ces produits n'ont pas vocation à être pérenne.

Les dépenses sont en baisse mais année Covid.

Certaines participations sont obligatoires comme celles versées au SDID, SDED, PNRV...

Les principaux investissements 2020 : voirie de la Gendarmerie, sanitaires PMR de la salle des fêtes.

Au niveau du fonctionnement, la situation est stable mais artificiellement positive grâce aux cessions de terrain. Il apparaît nécessaire de rééquilibrer les ressources pour en trouver de plus pérennes.

L'endettement est en baisse suite au transfert des prêts de la ZA des Bruyères puisque la compétence a été transférée à la CCRV. Ceci améliore également les ratios financiers.

Le Conseil municipal à l'unanimité déclare que les comptes de gestion du budget communal, du lotissement communal des Bruyères et du lotissement communal Impasse du Bois de l'exercice 2020 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 POUR LE BUDGET PRINCIPAL, LE LOTISSEMENT DES BRUYERES ET LE LOTISSEMENT IMPASSE DU BOIS

Le Maire quitte la salle

Robert Juge fait lecture des résultats de l'exercice 2020. Approbation à l'unanimité.

Lotissement Impasse du Bois	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	7 390,00 €	0 €
Résultat exercice 2020 Fonctionnement	- 7390,00 €	

Lotissement Les Bruyères	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0 €	0 €
Résultat exercice 2020 Fonctionnement		0 €

Budget clôturé en 2020

4 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET PRINCIPAL ET DU LOTISSEMENT IMPASSE DU BOIS

Pour le budget de la Commune : il est proposé d'affecter en réserve d'investissement la somme de 199 520,08 € (autofinancement des investissements 2020 et capital d'emprunt remboursé) et de reporter en fonctionnement la somme de 419 072,99 € : Adopté à l'unanimité

Lotissement Impasse du Bois : report du déficit de fonctionnement de 7 390,00 € : Adopté à l'unanimité

5- VOTE DES BUDGETS 2021 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE LOTISSEMENT IMPASSE DU BOIS

Le Maire propose les orientations budgétaires suivantes pour l'exercice 2021 :

Les finances de la commune

- Il faut lutter contre notre dépendance à la vente de terrain ces dernières années
 - En augmentant les impôts modérément
 - En favorisant le développement des services ou en tous cas, en consolidant nos recettes
 - En cherchant à améliorer notre fonctionnement avec la CCRV
- Il faut nous donner un objectif de faire monter au maximum le taux de subventions obtenues dans nos projets
- Et rester vigilant sur tous les postes de dépenses qui ne doivent en aucun cas, dérapier

Priorités politiques ou projets à traiter en priorité dès 2021

- Construction de notre projet de mandature en liaison avec le programme PVDD
- Soutenir les associations et le CCAS
- Assainir/pérenniser nos infrastructures

Endettement

- A réserver à des charges « générationnelles », engageant le long terme
- Ou à des investissements générateurs de ressources
- En maîtrisant le montant global qui ne devrait pas augmenter de plus de 20%

Fonds de roulement

- Nous n'avons pas de raison de vouloir maintenir un tel niveau
 - Nous pourrions viser un niveau de 450 K€ en 2026 : soit une diminution de 400 K€ en 6 ans – A lisser annuellement en nous autorisant une baisse maximum de 66 K€ par an

Synthèse du budget 2021 :

Nature	Budget 2021
Dépenses de fonctionnement (hors amortissement)	937 371
Recettes de fonctionnement	998 912
Sous total A	61 541
Remboursement emprunt	87 980
Sous total B	-26 439

Dépenses d'investissement	559 337
Recettes investissement	517 332
Sous total C	-42 014
Impact sur les réserves	- 68 453

Budget de fonctionnement : principaux points de commentaire

- Pérennisation du poste actuellement en CDD, pour le périscolaire (17 à 20 h par semaine)
- Engagement d'une enveloppe de 10 K€ pour l'entretien de nos bâtiments
- Financement d'une quote-part du chef de projet PVDD : 2500 €
- Participation au financement de la nouvelle gendarmerie : 50 K€
- Prévisionnel de vente de bois ramené à 41 K€
- Recettes estimées pour le camping : 50 K€
- Augmentation de 3,5% des taxes foncières : 6 500 €
- Reversement du bénéfice lotissement de l'impasse du bois : 100 K€

Budget d'investissement : principaux points de commentaire (voir détail en annexe)

- Gros effort sur la rénovation (y compris isolation) du bâtiment des services techniques – Budget de 280 K€ (y compris objectif économie de 30 K€) - solde à charge pour la commune : environ 40 K€
- Travaux complémentaires à l'école pour 21 K€ - solde à charge pour la commune : environ 11 K€
- Travaux au refuge de Crobache pour 30 K€ - solde à charge pour la commune : environ 10 K€
- Travaux de mise en séparatif des réseaux de l'avenue des Acacias pour 47 K€ - solde à charge pour la commune : environ 21 K€

Les travaux de rénovation du clocher et de changement de mobile home au camping ont été reportés car ces projets ne sont pas encore prêts.

Tour de table sur le budget 2021 :

Géraldine Royannais : la priorité est la politique jeunesse, soutenir l'équipe primaire, le collège, aide aux vacances via le CCAS.

Claire Voron : la définition des priorités ne pourra découler que du projet de mandature qui reste à construire.

Pascal Givert ; Attention à ne garder que des points sur lesquels on a la compétence et du pouvoir d'action.

Mélanie Recollin-Bellon : en l'absence de travail sur le projet politique, il manque donc les actions identifiées.

Stéphane Roux demande que les limites financières de la Commune soient prises en compte.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le budget principal et celle du lotissement Impasse du Bois à l'unanimité.

6- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Rappel du contexte : suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales entre 2017 et 2023. Pour compenser, il est prévu que les communes bénéficient du transfert de la taxe foncière bâtie départementale avec application d'un coefficient correcteur.

Les résidences secondaires continueront de supporter la taxe d'habitation. A compter de 2023, on pourra à nouveau modifier le taux de la taxe d'habitation. En 2017, la baisse du taux de la taxe d'habitation est liée à la création de la CCRV.

Géraldine Royannais est d'accord pour une hausse de la fiscalité qu'il faut expliquer pour compenser la baisse des dotations. 1 % de hausse de fiscalité engendre 2000 € de recettes fiscales supplémentaires. Frédéric Allier demande quelle est la somme nécessaire pour équilibrer le fonctionnement. Réponse de Gilles Couiller : en 2019, la Capacité d'autofinancement était nulle. La structure des dépenses de fonctionnement étant stable, il ne reste comme levier que les impôts. La crise sanitaire risque d'engendrer une crise économique. Il faut donc commencer à anticiper pour se donner les moyens d'investir pour plus tard. La hausse de l'effort fiscal va engendrer une hausse des dotations car l'État en tient compte dans le calcul de la répartition de ces dernières.

Mélanie Recollin Bellon est d'accord pour une politique fiscale, faire des efforts mais comment l'expliquer si il n'y a pas d'orientation dans ce budget.

Claire Voron est favorable à une augmentation car les taux sont gelés depuis 2015 et suppression de la taxe d'habitation.

Roger Poizat souhaite une augmentation modérée car nous sommes en crise sanitaire.

Géraldine Royannais insiste sur la nécessité d'expliquer les choix des élus.

Stéphane Roux propose dès maintenant une hausse des impôts pour éviter une hausse forte imposée dans quelques années pour compenser la fin des recettes de vente de terrain.

Gilles Couiller rappelle la situation paradoxale de la commune : le niveau du fonds de roulement permet d'investir mais à terme on aura des difficultés à payer le fonctionnement. La fiscalité est un des rares leviers à la disposition de la commune.

Mélanie Recollin-Bellon propose de faire ressortir les points forts du budget et les expliquer dans le prochain journal municipal.

Dans le cadre de la suppression de la Taxe d'Habitation, le transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes suppose que celles-ci, en 2021, votent un taux de TFPB égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de TFPB de 2020 (taux de 15,51%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe Foncière Bâtie : 17,51 % + 15,51 %
- Taxe Foncière Non Bâtie : 55,34 %

Le coefficient de variation proportionnelle appliqué est de 3,50 %.

7 - DOTATION GLOBALE HORAIRE DU COLLÈGE ET INTERNAT D'EXCELLENCE DU XXIÈME SIÈCLE

Alexandra Poilblanc expose que le proviseur du Collège Sport nature aurait déposé un dossier de labellisation Internat d'excellence mais il n'y a pas d'information officielle. Inquiétude sur les moyens matériels et humains, la formation du personnel. Les informations recueillies ne sont pas claires. Il est prévu des réunions avec le proviseur pour ensuite faire un retour aux élus des communes du Vercors. Inquiétudes également des parents d'élèves.

Pascal Givert explique l'internat doit avoir un ancrage territorial en lien avec les communes et l'intercommunal. Or ce projet a été déposé sans aucune concertation avec les communes et les

professeurs. Géraldine Royannais précise que la labellisation de l'internat ne devrait pas entraîner des moyens humains supplémentaires, d'après les professeurs. Frédéric Allier se demande si il n'existe pas un lien entre les travaux de l'internat et la labellisation. Annette Chamontin dit qu'il ne faut pas accepter de chantage travaux contre labellisation. Mélanie Recollin-Bellon indique que les communes peuvent peser dans le projet d'internat. Géraldine Royannais s'inquiète du risque de perte de la qualification Sport Nature.

8- ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ

Alexandra Poilblanc présente le programme national « Atlas de la Biodiversité », porté par le Parc du Vercors et l'Office Français de la Biodiversité. Le montant de la participation communale est de 840 € sur 2 ans.

L'Atlas se découpe en 4 blocs : zone humide / papillon / chauve-souris / haie et arbres remarquables. Chaque bloc se compose d'études / actions de sensibilisation / volet participatif / intervention dans les écoles avec l'implication des associations communales.

Cet atlas n'a pas de valeur réglementaire mais peut être utilisé en cas de recours contre des projets. Ce n'est pas une couche supplémentaire dans les documents d'urbanisme.

Les avantages : meilleure connaissance de la biodiversité / crée du lien entre les habitants / mise en avant de la biodiversité.

Pour l'instant, le Parc du Vercors attend un courrier de positionnement de la commune, puis une délibération dans un 2nd temps.

Débat sur la question d'intégrer ou non ce dispositif :

Annette Chamontin est favorable à cette démarche car cela pourra être utile dans la prise de décision sur des projets à venir. Stéphane Roux s'inquiète que l'atlas représente un doublon des études d'impact. Pour Claire Voron et Mélanie Recollin Bellon, l'atlas permet un meilleur référencement et connaissance de la biodiversité tout en impliquant les écoles. Frédéric Allier rappelle que cela existe déjà avec des associations.

Le Maire soumet au vote : 9 pour – 6 contre.

9 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. Frédéric ALLIER, pour la commission Vie Associative, présente la proposition d'attribution des subventions aux associations pour l'année 2021.

ASSOCIATIONS	demande de subvention 2021	subvention attribuée pour 2021	Valorisation mise à disposition d'un local 2021
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT			
CAF Vercors Sud + Ski Club	1 000,00 €	1 000,00 €	
Les Amis de l'Ecole	2 500,00 €	2 500,00 €	
La maison Pour Tous	2 500,00 €	2 500,00 €	
Vercors Rugby (apéro concerts-Touch rugby neige)	1 500,00 €	1 500,00 €	150,00 €
Lou Vioule	350,00 €	350,00 €	
Vercors Ski de Fond	2 000,00 €	2 000,00 €	150,00 €
Pionniers du Vercors	150,00 €	150,00 €	
Comité des Sports Neige	200,00 €	200,00 €	
Club des Gentianes (3ème âge)			150,00 €
Paroisse du Vercors			150,00 €
TOTAL	10 200,00 €	10 200,00 €	600,00 €

SUBVENTIONS ANIMATION / critère de versement à définir			
Les Drayes du Vercors	1 200,00 €	1 200,00 €	
Les Yeux Fertiles (Festival des Chapelles)	800,00 €	800,00 €	
Les Souffleurs	1 500,00 €	1 500,00 €	
Maison pour Tous (aides aux actions Cinéma)	400,00 €	400,00 €	
La Boule du Vercors			150,00 €
Les Amis de l'Ecole			150,00 €
TOTAL	3 900,00 €	3 900,00 €	300,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	14 100,00 €	14 100,00 €	900,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, (14 voix pour, 1 abstention Géraldine Royannais), vote les subventions des associations pour l'année 2021 comme suit :

- Le conseil décide que la subvention d'animation sera versée aux associations sur présentation des justificatifs de dépenses liées à l'animation.

La Maison pour Tous sera consulté pour refaire la demande de subvention. Il n'y aura pas de réduction de loyer.

Question sur la mise à disposition d'un local à la paroisse. Vérifier qu'il s'agit bien d'une association.

10 - RÉNOVATION ET MISE AUX NORMES DU BÂTIMENT TECHNIQUE - CRÉATION DE VESTIAIRE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

La commune de la Chapelle en Vercors a acquis en juin 2020 auprès de l'État l'ancien bâtiment techniques du Centre d'Exploitation Départementale (parcelle AI 166) pour en faire ses nouveaux locaux techniques (garages, bureau et vestiaires avec salle de repos pour les agents techniques communaux). Un des garages est également occupé par les agents techniques de l'intercommunalité Royans-Vercors suivant un bail professionnel depuis le 1^{er} janvier 2020. Ces derniers ne disposent pas de vestiaire sur le secteur du Vercors. L'intercommunalité a donc sollicité la Commune pour créer des sanitaires et une salle de repos pour ses agents dans le bâtiment.

Les premiers diagnostic du bureau d'étude et du Service de Santé et Sécurité au Travail du Centre de Gestion de la Drôme ont fait ressortir la nécessité de réaliser des travaux de mise aux normes électriques, de réparation pour résoudre des problèmes d'infiltration dans un garage et de rénovation thermique sur l'ensemble du bâtiment.

Les élus ont donc décidé de lancer une opération de rénovation thermique et de mise aux normes du bâtiment et de profiter de ces travaux pour créer des vestiaire pour les agents techniques communaux et intercommunaux.

Les travaux se décomposent en trois parties :

1 - Aménagement des vestiaires, salle de repos et bureau des services techniques communaux au 1^{er} étage : rénovation complète de l'ancien appartement de fonction pour le transformer en vestiaire / salle de repos / bureau / chambre (astreinte déneigement) en incluant l'isolation des combles et la reprise de l'étanchéité de la terrasse

2 - Aménagement des vestiaires, salle de repos et bureau des services techniques intercommunaux au rez de chaussée dans un local de stockage y compris l'isolation des murs

3 - Rénovation thermique de l'ensemble du bâtiment par la pose d'une isolation extérieure et la reprise complète de la toiture du garage nord.

Le montant total des travaux est de 243 451 euros HT.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€	%
Maîtrise d'œuvre	20 693	DSIL/DETR	68 665	23,83 %
Aménagement vestiaire 1 ^{er} étage	71 288	Conseil Régional	100 000	34,70 %
Aménagement vestiaire RDC	38 738	Département	61 843	21,46 %
Rénovation thermique	133 425			
Imprévus et divers	24 000	Fonds Propres	57 636	20 %
TOTAL	288 144	TOTAL	288 144	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le programme de travaux et le plan de financement relatif à l'opération de rénovation thermique et de mise aux normes des locaux techniques ;

- sollicite de l'Etat au titre de l'exercice 2021 une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou DSIL au taux le plus élevé ;

- sollicite une subvention au titre du Bonus Relance 2020-2021 auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes à hauteur de 50 % dans la limite des l'enveloppe de travaux subventionnables ;

- sollicite une subvention au titre des Projets de Cohérence Territoriale auprès du Département de la Drôme ;

- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées. ;

11 RÉNOVATION DU BÂTIMENT TECHNIQUE : Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

Par délibération du 4 mars 2020, la Commune a choisi le cabinet Carapace pour assurer les missions de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation du bâtiment technique avec un taux fixe de 10 % Le montant des travaux estimés était alors de 82 050 € HT.

Depuis, les élus ont décidé de réaliser des travaux de rénovation plus globaux et donc le montant prévisionnel est désormais de 243 451 € HT.

Après négociation avec le bureau d'études, le taux de rémunération du maître d'œuvre a été porté à 8,5 % du montant des travaux envisagés. Si le projet venait à être réduit de plus de 30 % (montant des

travaux à réaliser inférieur à 170 415 € HT), le taux initial serait appliqué conformément à l'acte d'engagement initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet CARAPACE fixant le taux de rémunération du maître d'œuvre à 8,5 % du montant des travaux envisagés. Si le projet venait à être réduit de plus de 30 % (montant des travaux à réaliser inférieur à 170 415 € HT), le taux initial serait appliqué conformément à l'acte d'engagement initial.

12 - RÉNOVATION THERMIQUE DE LA SALLE DE MOTRICITE / ANCIENNE ECOLE : CHANGEMENT DES MENUISERIES / DEMANDE DE SUBVENTIONS

Suite à l'extension des locaux du groupe scolaire Philippe Saint André, les classes de l'ancienne école ont été transformées en salle de motricité, salle des professeurs et cantine (deux salles de restauration et un office).

La Commune de la Chapelle en Vercors souhaite entamer des travaux de rénovation thermique et phonique de ces pièces. Dans un premier temps, le changement des huit fenêtres sont à réaliser rapidement pour gagner en confort.

Suivant un premier devis, le montant des travaux de pose et dépose des huit fenêtres avec volets roulants de l'ancienne école s'élève à 17 256 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€	%
Fourniture et pose des menuiseries extérieures de l'ancienne école	17 256 €	Conseil Régional	8 628 €	50 %
		Département	5 177 €	30 %
		Fonds Propres	3 451 €	20 %
TOTAL	17 256 €	TOTAL	17 256 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le programme de travaux et le plan de financement relatif à l'opération de changement des menuiseries de l'ancienne école ;

- sollicite une subvention au titre du Bonus Relance 2020-2021 auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes à hauteur de 50 % ;

- sollicite une subvention au titre de la Dotation de Solidarité 2021 auprès du Département de la Drôme ;

A la demande de Claire Voron, la pose de volet pour la classe de maternelle sera étudiée.

Alexandra Poilblanc quitte la séance.

13 - PARTICIPATION FINANCIÈRE AU RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE COLLECTIF EXTÉRIEUR DU LOTISSEMENT LES 5 NATIONS

Rapporteur : Stéphane ROUX

Pour le projet de desserte électrique du lotissement les 5 Nations, le SDED (Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme) doit réaliser un raccordement électrique d'environ 75 m sur le domaine public. La dépense prévisionnelle est de 23 014,16 € HT (chiffrage du SDED).

La participation communale est de 13 808,50 €.

Suivant l'article L332-15 du code de l'urbanisme, cette participation peut être exigée du pétitionnaire que dans le cas d'un raccordement inférieur ou égal à 100 mètres et desservant uniquement le projet de construction.

Il est donc proposé d'approuver le projet établi par le SDED et financer la part communale en refacturant cette participation au lotisseur. Approuvé à l'unanimité.

14 - PARTICIPATION FINANCIÈRE AU RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE COLLECTIF EXTÉRIEUR DU LOTISSEMENT IMPASSE DU BOIS

Rapporteur : Stéphane Roux

Pour le projet de desserte électrique du lotissement Impasse du Bois, le SDED (Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme) doit réaliser un raccordement électrique d'environ 65 m sur le domaine public. La dépense prévisionnelle est de 21 303,15,16 € HT (chiffage du SDED).

La participation communale est de 3 161,73 €.

La somme sera imputée sur le budget du lotissement communal.

Il est donc proposé d'approuver le projet établi par le SDED et financer la part communale en refacturant cette participation au budget du lotissement. Approuvé à l'unanimité.

15 - TARIFS DES MARABOUTS 2021

Rapporteur : Robert Juge

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve les tarifs suivant pour les marabouts de 20 m², 40 m² et 60 m², le montage et démontage étant à la charge de l'association
- pour les communes de St Martin, St Julien, St Agnan et Vassieux en Vercors : gratuit
- pour les associations dont le siège est situé à St Martin, St Julien, St Agnan et Vassieux en Vercors : gratuit
- pour les associations situées en dehors de la Chapelle, St Martin, St Julien, St Agnan et Vassieux en Vercors et qui organisent un événement sur l'une de ces communes : gratuit
- pour les associations situées en dehors de la Chapelle, St Martin, St Julien, St Agnan et Vassieux en Vercors et qui organisent un événement en dehors de ces communes : 50 €
- Forfait (bloc + agent communal pour montage et démontage pour les manifestations sur la Chapelle en Vercors) : gratuit si l'événement porté par l'association est d'une certaine importance et que l'association n'a pas sollicité de subvention communale.
- Forfait 1 marabout : 150 € / 2 marabouts : 200 € / 3 marabouts : 250 € est appliqué aux associations dans les autres cas.
- Caution ménage : 200 € pour les trois types de marabouts
- Caution : marabout 20 m² = 100 € / marabout 40 m² = 200 € / marabout 60 m² = 300 €
- dit que les tarifs seront applicables à compter du 15 mars 2021.

16 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Rapporteur : Yves Pesenti

- Vente par la SCI les Bruyères des parcelles AC 436 et AC 437 comprenant des bâtiments ; situées aux Aubanneaux. Le conseil décide à l'unanimité de ne pas préempter les parcelles.

17 - PETITES VILLES DE DEMAIN : CONVENTION D'ADHESION

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

Constitution d'un groupe de travail : Géraldine Royannais, Jean-Michel Tarin, Mélanie Recollin-Bellon, Claire Voron et Annette Chamontin pour travailler avec la CCRV et la mairie de St Jean en Royans sur la convention d'adhésion.

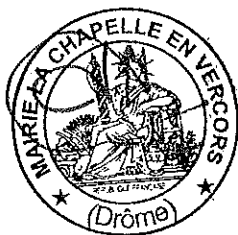
Le recrutement du chef de projet a été lancé.

POINT D'INFORMATION - Questions diverseS

- Le centre de vaccination de St Jean est ouvert aux personnes de plus de 75 ans et aux personnels en contact avec le public.
- parking de la Maison de l'Aventure : étude pour réaliser un parking. Groupe de travail : Mélanie Recollin-Bellon, Stéphane Roux, Frédéric Allier et Stéphan Aligand.
- Mélanie Recollin-Bellon : hausse de la fréquentation des chemins, des feux et des stationnements entraînent des conflits d'usage. A voir avec la commission agricole ? , le conseil municipal ? Et à élargir au Parc (écogarde) et à l'office du tourisme.
- dans le cadre de la crise sanitaire: combien de personne par réunion, maintien de mairie ouverte ? Jean-Michel Tarin propose de maintenir « mairie ouverte » et les réunions en petits groupes tout en respectant les mesures sanitaires. PascalGivert demande de la souplesse.
- MélanieRecollin-Bellon demande le compte rendu de la réunion avec la Gendarmerie. Dans le Vercors, il n'y a pas d'habitude de protection des biens d'où une vague de cambriolage. La gendarmerie propose un audit de sureté qui pourrait déboucher sur des mesures complémentaires comme par exemple, la pose de caméras de vidéosurveillance aux points d'entrée routiers sur le plateau (Tunnel, col du rousset ...). Les Maires ont par ailleurs demandé un contrôle renforcé des motos au niveau du bruit et de la vitesse. Les maires ont donné leur accord pour un audit de sureté. Mélanie Recollin-Bellon préfère une présence plus régulières des gendarmes que des opérations coup de poing. Elle pointe les risques liés à la mise en place de la vidéosurveillance.

Fin du conseil à 01h00.

Le Maire



Le secrétaire

11